

L'UCP reçue en audience par Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris en charge des ressources humaines, des services publics et de la modernisation de l'Administration

Dès qu'elle a appris que la Maire de Paris avait accordé la délégation des ressources humaines à Emmanuel GREGOIRE, l'UCP a souhaité le rencontrer pour évoquer les grands sujets qui touchent à ce domaine. C'est ainsi qu'elle a été reçue le 12 mai dernier.

En introduction de cette audience, Emmanuel GREGOIRE a souligné la volonté de la Maire d'instaurer un dialogue social « plus riche » et « plus informel » qui dépasse le cadre formalisé des instances dédiées, sous forme notamment d'échanges plus réguliers.

Le président de l'UCP, Yves BORST, s'est réjoui de la mise en exergue du dialogue social par le nouvel Exécutif, ce qui s'inscrit pleinement dans les revendications et la stratégie de l'UCP qui tend à privilégier le dialogue sur l'affrontement.

L'UCP a rappelé que si elle était totalement solidaire des avancées statutaires et indiciaires de la catégorie C, les catégories A et B ne devaient pas en être exclues.

Parmi les nombreux dossiers évoqués, il convient de citer **la réorganisation des directions**, envisagée par le nouvel Exécutif, **qui fait l'objet d'une communication au Comité technique paritaire central du 16 mai**.

Ce fut l'occasion de rappeler que toute réorganisation est anxiogène par nature, qu'il convient de l'accompagner au mieux, en informant et en associant les personnels et leurs représentants. Il est très récemment apparu dommageable pour les agents concernés d'apprendre par voie de presse ce qui aurait dû faire l'objet d'une communication interne...

Si **la modernisation des services** doit permettre de s'adapter aux nouvelles réalités sociétales, elle ne doit pas générer une dégradation des conditions de travail. L'UCP a pris acte que le nouvel Exécutif souhaitait une réflexion sur « le rôle d'une ville », avec pour conséquence de déterminer ce qui doit être fait et ce qui doit être abandonné. Les procédures en vigueur doivent être également simplifiées autant que faire se peut pour permettre des gains de productivité.

La question des effectifs était sous-jacente. Si le nouvel Exécutif entend user du redéploiement « avec discernement », l'UCP a rappelé les limites de cet exercice et les lourds efforts qui avaient déjà été consentis par les directions.

Des sujets plus particuliers ont été abordés :

- qu'ils soient généraux comme la nécessité de réformer les procédures de la médecine statutaire au regard des situations très difficiles qu'elle peut générer, la convention « Télétravail » ;
- qu'ils soient propres à certains corps (la revalorisation du statut des puéricultrices, l'emploi fonctionnel de chef de subdivision pour les techniciens supérieurs, la garantie de l'homologie des corps d'ingénieurs, le devenir des corps à effectifs peu nombreux (Ingénieurs hydrologues et hygiénistes, architectes voyers,...) qui n'ont plus de concours de recrutement, le généralat des administrateurs, la hors-classe des attachés, la prise en compte de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle dans les examens professionnels,...

L'UCP ne manquera pas de vous informer le moment venu de l'évolution de ces dossiers.

Comité technique paritaire (CTP) central du 16 mai 2014

La Maire de Paris a présidé le CTP central du 16 mai dernier et a présenté une communication relative aux grandes orientations d'organisation des services.

Alors que la Maire de Paris a souhaité une administration au service des parisiens, pleinement engagée dans la construction de Paris Métropole, exemplaire à l'égard des personnels, tout en étant vigilante sur l'utilisation de ses ressources, elle a prôné une vaste concertation des parisiens pour mieux connaître leurs attentes, une réflexion sur la simplification des procédures et une approche collaborative au sein des services.

Considérant l'administration parisienne « trop segmentée », elle envisage d'ici l'été:

- la création d'une direction qui favorise le développement de la démocratie locale et qui prenne mieux en compte les problématiques territoriales ; cette nouvelle structure devrait réunir le Secrétariat général du Conseil de Paris, la Direction des usagers, des citoyens et des territoires, la Délégation à la politique de la ville et à l'intégration et une partie de la Délégation à Paris métropole et aux coopérations territoriales.
- la création d'une direction qui couvrirait l'intégralité du spectre de la commande publique et suivrait de bout en bout la chaîne de la dépense. Elle réunirait les Direction des finances et Direction des achats.
- une nouvelle entité regrouperait la Délégation générale à l'événementiel et au protocole et la Direction de la communication.
- Dans une logique fonctionnelle, la gestion des contrats aidés, des stages, de l'apprentissage serait transférée de la Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur à la Direction des ressources humaines.

Deux chantiers de simplification seront prochainement lancés : d'une part, concernant les procédures administratives et techniques, une réflexion au sein de chaque service pour s'interroger sur les missions prioritaires à conduire, sur celles qui pourraient être exercées différemment et sur les procédures à mettre en œuvre et d'autre part, une évaluation de chaque structure (observatoires, comités,...)

Enfin, certaines fonctions feront l'objet de réflexions d'ici l'été 2015 ; il s'agit de la fonction immobilière et de la fonction informatique.

A l'occasion de cette instance paritaire centrale, le Président de l'UCP, Yves BORST, a précisé, dans la déclaration suivante la position de notre organisation syndicale :

« Madame la Maire,

Nous souhaitons intervenir rapidement sur trois sujets : la qualité du dialogue social, la nécessité de rassurer les personnels et la prise en compte des encadrants.

1) Faire vivre le dialogue social

Lors de l'audience que vous avez tenu à accorder aux organisations syndicales dès votre prise de fonction en qualité de Maire, vous vous étiez engagée à présider en tant que de besoin certaines instances paritaires centrales. Nous notons que votre présence aujourd'hui est une première, que votre prédécesseur, Bertrand Delanoë, n'avait pas prise en charge, et nous tenons donc à vous en remercier.

Vous présidez le premier CTP central de la nouvelle mandature, c'est à notre sens un acte fort en faveur du dialogue social.

La tenue de ce CTP central extraordinaire sur le sujet unique des grandes orientations d'organisation des services de la Ville de Paris, remet au cœur d'un tel enjeu les personnels et leurs représentants, qui, vous l'avez bien compris, sont concernés au premier chef, et il convenait de leur en délivrer la primeur dans les détails, comme vous venez de le faire. Nous avons également apprécié que la Direction des ressources humaines nous ait transmis les grandes lignes de votre discours, ce qui nous a permis de l'étudier en amont.

C'est l'objet et tout l'intérêt des échanges que nous allons avoir avec vous.

2) Rassurer les personnels

Comme vous vous en doutez, toute réorganisation, surtout de cette ampleur, est par nature anxiogène.

Il convient par conséquent de rassurer les personnels en mettant en œuvre les rapprochements de directions ou transferts de services selon les garanties et engagements suivants :

- *Les rapprochements de directions ou transferts de services doivent se faire en prenant **tous** les personnels de ces directions ou services, y compris celles et ceux qui exercent des fonctions supports, pouvant nécessiter à terme des ajustements ; autrement dit, aucun agent ne devra être exclu ou laissé pour compte ;*
- *Sur la base du volontariat (seul l'agent peut former un autre projet, la nouvelle entité d'accueil n'a donc pas le choix des affectations, elles s'imposent à elle) ;*
- *Maintien des régimes indemnitaires ;*
- *Maintien du droit à l'avancement pour celles et ceux qui avaient un rang utile dans la direction ayant fait l'objet d'une fusion ou l'ayant quitté dans ce cadre.*

Ce sont ces engagements forts que nous vous demandons de réaffirmer, Madame la Maire, tant ils sont le gage de réussite de la réorganisation, sachant que vous avez la volonté d'y associer tous les personnels.

Nous ne doutons pas de la sincérité de tels engagements. Mais, sachez que l'UCP sera dans son rôle d'Organisation Syndicale pour veiller à ce qu'ils se concrétisent de manière

collective et individuelle pour chacun de nos collègues. Même si nous avons conscience de la situation économique qui s'impose à notre administration, nous continuerons à contester les redéploiements aveugles, sans réflexion globale, tant ils conduisent à dégrader les conditions de travail des personnels concernés (et de leurs collègues) et vont à l'encontre du bien-être au travail et donc de la dimension humaine du service public parisien, valeurs auxquelles l'UCP est très attachée. Nous souhaitons également que soit relancée la réflexion sur le volet Aménagement de l'acronyme ARTT.

3) Ecouter les encadrants

Enfin, nous tenons à insister sur le fait que la réforme de l'Administration parisienne est ambitieuse, qu'elle nécessitera (encore une fois) l'adhésion de tous les agents et l'implication des cadres, qui auront à mettre en œuvre les réformes voire même de mettre en place les critères d'évaluation de leur propre action. En fait, il s'agit d'une modification profonde du style de management qui est attendu dans une logique plus transversale, plus coopérative en visant à la fois la créativité et l'efficacité.

Il convient de mener ces réformes en écoutant les agents et en particulier les cadres. Et pour cela, un temps de concertation conséquent est indispensable.

Vous venez de souligner que la Municipalité a le souhait de faire des agents le plus au contact des parisiens le centre de gravité de l'administration, en leur rendant des marges d'initiatives.

Je crois pouvoir témoigner que la préoccupation de l'utilisateur parisien est centrale pour tous les agents et notamment pour les cadres. Dès lors, il convient de donner des marges de manœuvres à tous les cadres sans exception dans leur rayon d'action.

Il leur sera demandé d'être « proactif » quant à l'évaluation de leur action. Cette politique d'évaluation devra alors se fonder sur des critères provenant largement des cadres de « terrain » plutôt que définis par des consultants extérieurs.

Par ailleurs, nous avons assisté à la montée en puissance du reporting, des outils de suivi à l'instant t permettant certes à la hiérarchie de suivre pour coordonner l'ensemble. Il apparaît à l'UCP que ces éléments doivent être suffisamment légers pour ne pas obérer ni la créativité ni l'action des cadres opérationnels.

*Il est demandé aux encadrants pour mener cette réforme de l'implication et du pragmatisme. **Pour ce faire, les cadres ont besoin d'autonomie et donc de confiance** pour opérer le changement de style de management demandé. De même, il convient de leur donner les moyens humains, matériels, budgétaires nécessaires.*

Beaucoup a déjà été demandé aux cadres. Elément central de cette réforme qui va à nouveau beaucoup les solliciter, il conviendra de leur accorder concrètement de la reconnaissance, via la formation, la rémunération et de réelles perspectives d'évolutions de carrière.

Nous ne saurions en effet nous contenter d'un affichage vertueux que des réalités contrediraient. Dans la mesure où la Municipalité fixe les règles et les principes en faveur de tous les personnels, l'Administration se doit de les appliquer sans faille.

L'UCP y veillera ».

Bienvenue au Syndicat des conducteurs et des personnels des transports automobiles municipaux nouvellement créé au sein de l'UNECT-VP

L'UNECT-VP, composante de l'UCP, vient d'accueillir un nouveau syndicat professionnel qui vient de se créer, le Syndicat des conducteurs et des personnels des transports automobiles municipaux.

Lors de la tenue de son assemblée Générale constitutive du 14 mai dernier, le Bureau et le Conseil d'Administration suivants ont été constitués. Ont été élus : Bertrand CAMPAGNE (Président), Xavier DAIX (Vice-président), Fabrice GRODOWSKI (Secrétaire général), Florence TRAN-HUU, Karim AMOKRANE, Pascal DOMINICI et Jean-Paul LAFEUILLE (Membres du conseil d'administration).

Sélection professionnelle pour l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels

Pour l'accès au grade de technicien supérieur principal informatique, ont été retenues par la commission de la sélection, les candidatures de Christian BAUWENS (DSTI), Stéphanie BAUVALLET (CASVP), Victor COURTA (DSTI), Jean-Paul DUONG (DSTI), Karine FISHER HEROUX (DPE), Fatima IMANI (DSTI), Philippe MARION (CASVP), Agnès MARTIN (DFPE), Huy-Dung NGUYEN (DU) et Sofiane SLIMI (DEVE).

A toutes et à tous, l'UCP adresse ses plus vives félicitations.

<p style="text-align: center;">Union des Cadres De Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45</p>
